



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

**Revue de presse
du 22 au 28 Oct. 2016**

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI

Sommaire

Coopération	3
• À propos de la Commission de l’océan Indien : une confédération d’États dans l’Indianocéanie	
Santé	8
• FIÈVRE APHTEUSE - LE VÉTÉRINAIRE DOOKY : « Une situation de crise que le pays n’était pas préparé à affronter	
Economie Bleue	12
• COP 22- Economie Bleue-IORA COMORES- Abdillah Imam: “Nos axes prioritaires sont multiples”	
Changement Climatique	15
• Fonds vert pour le climat : 53,5 millions de dollars pour Madagascar	
Biodiversité	17
• Atelier régional sur la santé, la conservation et la protection des récifs coralliens	
Pêche	18
• Pêche à l’ourite : le modèle de Rodrigues fait école Conservation des mangroves - L’avenir des crabes en jeu	
Tourisme	21
• Tourisme : Un objectif de doubler le nombre de touristes japonais	

Coopération

Témoignages

À propos de la Commission de l'océan Indien : une confédération d'États dans l'Indianocéanie

Libre opinion d'André Oraison, Professeur des Universités, Juriste et Politologue

25 octobre 2016

« Au plan géographique, l'Indianocéanie est un vocable qui désigne couramment aujourd'hui l'ensemble des pays insulaires situés dans le bassin sud-ouest de l'océan Indien : il s'agit des archipels des Comores, des Mascareignes et des Seychelles ainsi que la Grande Ile de Madagascar. »



Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général sortant ; Hery Rajaonarimampianina, président de la République de Madagascar ; Ameenah Gurib-Fakim, présidente de la République de Maurice ; Azali Assoumani, président de l'Union des Comores ; Hamada Madi Boléro, Secrétaire général entrant

Mais le vocable Indianocéanie est beaucoup plus que cela. Dès lors, il convient de rendre à César ce qui appartient à César. Le néologisme « *Indianocéanie* » a été forgé dans la seconde moitié du XXe siècle par l'écrivain mauricien francophone Camille de Rauville pour désigner les populations des pays de l'océan Indien occidental unies non seulement par la proximité géographique, l'environnement océanique et l'insularité mais également par des cultures, des croyances, des traditions et des « *langues en partage* » comme le créole et le français et une « *histoire entremêlée* », marquée par des événements douloureux dont il reste

encore des séquelles comme l'esclavage, l'engagisme et le colonialisme. Habité au début des années « 60 » par une vision messianique, Camille de Rauville entrevoit - entre les rivages de l'Afrique orientale et l'Asie du sud - l'émergence d' « *un nouvel humanisme au cœur de l'océan Indien* », un humanisme par définition démocratique et solidaire qu'il nomme « *indianocéanisme* ».

Concept à l'origine littéraire, né dans « *l'île sœur* », le concept fédérateur d'Indianocéanie a, par la suite, émergé aux plans diplomatique, économique et juridique, à l'initiative d'un autre Mauricien francophone, journaliste et homme politique engagé. Il s'agit de Jean-Claude de l'Estrac qui est, sans conteste, le « *Père fondateur* » de la Commission de l'océan Indien (COI), une institution intergouvernementale de coopération destinée à donner corps et âme au concept d'Indianocéanisme.

Résultat d'une initiative mauricienne

La création de la COI est en effet le résultat d'une initiative mauricienne formulée dès le 10 juillet 1982 peu après l'arrivée au pouvoir à Maurice du Mouvement Militant Mauricien (MMM) et du Parti Socialiste Mauricien (PSM), deux partis de tendance marxiste-léniniste au moment où des régimes progressistes sont déjà en place à Madagascar depuis 1972 et aux Seychelles depuis 1977. Par la suite, la Conférence préparatoire des ministres des Affaires étrangères de Madagascar, de Maurice et des Seychelles réunis à Port-Louis (Maurice) du 18 au 22 décembre 1982 sous la présidence de Jean-Claude de l'Estrac, alors ministre mauricien des Relations extérieures, décide d'institutionnaliser la solidarité inter-îles dans le sud-ouest de l'océan Indien : le 20 décembre 1982, les représentants de ces pays adoptent « *l'Accord général de coopération entre les États membres de la Commission de l'océan Indien* » et s'engagent à le recommander à la signature de leurs États respectifs.

Certes, le rapprochement entre Madagascar, Maurice et les Seychelles est compréhensible en 1982. Jadis colonisés par des puissances européennes, ces États nouvellement indépendants défendent les mêmes principes et poursuivent des buts identiques au sein des Nations Unies. Mais la situation politique ayant évolué à Maurice à partir de mars 1983 en raison de dissensions entre le MMM et le PSM, puis du retour aux affaires de la droite locale, en août de la même année, cette solidarité s'est quelque peu affaiblie et la création de la COI en a été d'autant retardée. L'Accord général de coopération entre les États membres de la COI sera néanmoins

signé à Victoria (Seychelles), le 10 janvier 1984, par les ministres des Affaires étrangères de Madagascar, de Maurice et des Seychelles.

Le cadre fondateur

La COI n'est pas une organisation internationale d'intégration mais plus modestement une organisation internationale de type classique soucieuse, dans l'exercice de ses activités, de respecter les prérogatives régaliennes de chaque État membre. Dans son préambule, l'accord trilatéral fondateur de la COI indique que cette confédération d'États a pour objectif d'établir - dans les respects des souverainetés étatiques - *« le cadre d'une coopération rénovée, fructueuse et durable qui s'inspire de la nécessité particulière d'assurer en toute sécurité le développement économique et social à l'intérieur de la région des États du sud-ouest de l'océan Indien »*. Dans son article 1er, l'Accord général de coopération précise que la COI a pour mission d'encourager *« la coopération diplomatique, la coopération économique et commerciale, la coopération dans le domaine de l'agriculture, de la pêche maritime et de la conservation des ressources et des écosystèmes »* ainsi que *« la coopération dans le domaine culturel, scientifique, technique, de l'éducation et en matière de justice »*.

Il convient de saluer la naissance de la COI qui permet de franchir une nouvelle étape - si modeste soit-elle - dans le passage d'une société interétatique close à une société internationale ouverte fondée sur la solidarité entre les peuples de l'Indianocéanie. Face au phénomène de la mondialisation des échanges, aucune question importante ne se résout plus à l'intérieur des frontières nationales. Manifestation de l'interdépendance entre les États du bassin sud-ouest de l'océan Indien, la COI a déjà, dans cette optique, le grand mérite d'exister et de concrétiser le rêve de Camille de Rauville.

Entrée des Comores et de la France

Aux trois membres originaires ayant signé l'accord de Victoria le 10 janvier 1984, il convient d'ajouter deux membres admis le 10 janvier 1986 : les Comores et la France. Dès lors, la COI présente un premier élément de particularisme important : elle regroupe quatre États en développement et la septième puissance économique mondiale.

L'admission de la France au sein de la COI est un succès diplomatique pour ses dirigeants, dès lors que cet État - principalement européen - est accepté par les États ancrés au voisinage de La Réunion comme un pays authentique de l'océan Indien. En raison de sa présence multiséculaire dans l'Indianocéanie, la France joue un rôle déterminant qui justifie son entrée dans la COI.

Dans la mesure où La Réunion bénéficie du statut privilégié de région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne, la coopération inter-îles ne peut que s'épanouir. Parce qu'ils sont souvent confrontés à de graves problèmes politiques, économiques et sociaux, les États voisins ne peuvent manquer de voir dans l'île de La Réunion une aire de stabilité politique et de prospérité économique et, par suite, une pièce maîtresse de la coopération régionale dans l'Indianocéanie.

Ambiguë position de la France

Néanmoins, la position de la France n'est pas dépourvue d'ambiguïtés. Certes, cet État a adhéré à l'Accord de Victoria pour permettre à La Réunion de participer à la coopération régionale dans le cadre de la COI. Mais La Réunion est la seule île française de l'océan Indien occidental dont le statut n'est pas remis en cause par les autres États membres de la COI. Pour ces États, la France ne saurait représenter au sein de l'Indianocéanie des territoires dont la souveraineté est contestée : il existe un conflit franco-malgache sur les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India qui remonte au 18 mai 1972, un différend franco-comorien sur l'île de Mayotte qui a éclaté le 6 juillet 1975 et un litige franco-mauricien sur le récif de Tromelin qui perdure depuis le 2 avril 1976.

Ainsi, la COI exclut en 2016 les 250 000 habitants de Mayotte. Cette singularité peut surprendre si l'on admet que le marché de 26 millions de personnes que représente la COI est insuffisant. Le développement ayant besoin d'un champ d'expansion que l'insularité ne fournit pas dans l'Indianocéanie, ne serait-il pas rationnel d'envisager l'élargissement de la COI à d'autres États de l'océan Afro-asiatique ? Si cette question est à ce jour sans réponse, il est utile de préciser que le Conseil des Ministres de la COI a accordé le 26 février 2016 le statut d'État observateur à la Chine. L'Australie et l'Inde seraient aussi intéressées par ce statut.

Des interrogations

Certes, les pays de l'Indianocéanie n'ont pas attendu la création de la COI, en 1984, pour nouer des liens entre eux dans les domaines les plus variés. Mais des écueils nombreux et plus ou moins importants avaient jusqu'ici freiné, sinon empêché, les échanges commerciaux inter-îles. C'est dire que l'une des missions de la COI consiste, autant que faire se peut, à les contourner ou à les surmonter. Pour y parvenir, la COI a pu d'abord compter, au double plan technique et financier, sur une série de traités qui visent à encourager la « *coopération économique horizontale* » entre les États d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique - les États ACP - ainsi que la coopération entre États ACP et collectivités territoriales françaises ultramarines. Ces dispositions ont été prévues par les conventions ACP-CEE ou conventions de Lomé (Togo) avant d'être reprises et complétées par l'Accord de partenariat, un accord toujours en vigueur, signé à Cotonou (Bénin) le 23 juin 2000 par les États ACP et l'Union européenne.

Pourtant, la COI n'a pas encore trouvé un rythme de croisière satisfaisant. Dès lors, une coopération régionale dans l'Indianocéanie est-elle condamnée à rester plus proche de l'incantation que de la réalité ? Faut-il s'interroger sur la raison d'être de la COI et parler de marginalisation ou, à la limite, d'échec ? La COI demeure encore pour le grand public un concept flou et lointain. Créée pour contribuer à la prospérité des États membres, la COI reste encore empêtrée dans des difficultés qui sont davantage d'ordre politique et juridique qu'économique et technique. Cette confédération d'États manque souvent de visibilité au niveau de ses objectifs qui sont trop dispersés et, pour la plupart, éphémères. Ses résultats sont encore rares et modestes. Les échanges commerciaux inter-îles restent faibles. Faut-il alors douter de l'avenir de la solidarité régionale dans l'Indianocéanie ?

Mais sur un autre versant, peut-on faire le bilan de la COI alors même que d'importants travaux de restructuration sont en cours depuis 2012 ? Une réponse négative est donnée par la plupart des observateurs qui insistent sur la nécessité d'un développement de la coopération régionale dans la zone sud-ouest de l'océan Indien. En vérité, les responsables des États de cette région sont condamnés à poursuivre leur coopération au service d'une Indianocéanie toujours plus intégrée, solidaire et prospère. Dès lors, ne serait-il pas judicieux d'envisager, avec Reynolds Michel, « *la création d'une citoyenneté indianocéanique, une citoyenneté commune aux ressortissants de nos États insulaires, comme premier pas dans ce processus d'intégration communautaire ?* ».

Faut-il enfin souligner que la disparition de la COI serait préjudiciable à l'ensemble des pays de l'Indianocéanie et d'abord à La Réunion, en sa double qualité de région monodépartementale française des Mascareignes et de région ultrapériphérique de l'Union européenne ?

André Oraison

<http://www.temoignages.re/politique/sciences-politiques/a-propos-de-la-commission-de-l-ocean-indien-une-confederation-d-etats-dans-l-indianoceanie,87878>

Santé

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

FIÈVRE APHTEUSE - LE VÉTÉRINAIRE DOOKY : « Une situation de crise que le pays n'était pas préparé à affronter »

| 27 OCTOBRE, 2016



Les travaux du Fact Finding Committee, institué pour faire la lumière sur l'épizootie de fièvre aphteuse qui a affecté Maurice, se sont poursuivis hier avec le témoignage du personnel de laboratoires et de vétérinaires. Le Senior Veterinary Officer, Hossen Dooky, a affirmé devant la Master and Registrar Shameem Hamuth Lalloo que le pays « n'était pas préparé à gérer cette situation de crise ». Les laborantins venus témoigner se sont tous accordés à signaler un manque de formation du personnel de laboratoire. La Master and Registrar de la Cour suprême, Shameem Hamuth-Lalloo, et ses deux assesseurs

André Aurèle, responsable de la réserve François Leguat, à Rodrigues, et le Dr Dewan Sibartie, ancien Chief Agricultural du ministère de l'Agro-industrie, ont entendu des personnels de laboratoires et deux vétérinaires lors du troisième jour du Fact Finding Committee sur la fièvre aphteuse. Le Dr Hossen Dooky, Senior Veterinary Officer, est ainsi venu confirmer, suite à une question de l'assesseur Dewan Sibartie, que le pays n'était pas prêt à gérer l'épizootie de fièvre aphteuse. « Ça a été un vrai moment de panique. On ne savait pas où donner de la tête car nous recevions des directives différentes chaque jour », a-t-il témoigné. Il a aussi indiqué qu'un expert de la Commission de l'océan Indien (COI), le Dr Arena, avait donné des instructions pour abattre tous les animaux d'un parc à Notre-Dame alors qu'un seul présentait les symptômes de la maladie. « À Notre-Dame, un seul taureau sur environ 22 animaux montrait des signes de la maladie. J'avais demandé qu'on l'enlève du bétail. Or, l'expert nous a demandé de tous les abattre », soutient-il. Idem dans un parc à Highlands, où un seul animal présentait les symptômes. Son collègue, le Dr Rafick Bhatoo, a, lui, soutenu qu'il n'y avait pas besoin de fermer l'abattoir car « les humains ne risquaient pas d'être infectés par cette épizootie ». Le Senior Veterinary Officer a également souligné que cela ne lui plaisait pas d'abattre des animaux en bonne santé, ajoutant avoir agi « selon les instructions ». Du côté des laborantins, tous s'accordent à souligner un manque de formation, ajoutant qu'ils doivent bénéficier d'apprentissages plus poussés. « J'ai appris le métier sur le tas avec mes prédécesseurs. Il ne faut pas travailler comme des amateurs, il faut une formation plus adaptée afin d'être préparé et savoir quoi faire quand on reçoit des échantillons », a exhorté Dindyal Rawa, qui exerce au sein du laboratoire du ministère. La vétérinaire Lakshmi Devi Ramprogus était, elle, chargée de superviser les tests effectués dans les laboratoires du ministère et de faire la liaison avec les laboratoires étrangers. Hier, elle n'a pu donner de réponse claire à une question du Dr Dewan Sibartie portant sur un quelconque retard quant à la détection du virus. Le Dr Sibartie a également voulu savoir pourquoi les résultats des analyses des échantillons collectés sur des animaux à la ferme de Socovia étaient négatifs alors que le bétail mourait de la fièvre aphteuse. La vétérinaire a répondu qu'il était « possible » que les prélèvements « were taken from another range of animals ». Elle a, dans un autre ordre d'idée, soutenu que le virus est

arrivé à Rodrigues en provenance de l'Inde. Varuna Dalhal, qui travaille à la section bactériologique du laboratoire, a décrit « le manque de personnel » et a soutenu que son département « doit être modernisé » avec des structures adéquates pour rendre le travail du personnel « plus prompt et efficace ». À noter que c'est elle qui avait détecté la présence de salmonelle dans des poulets. Les travaux du Fact Finding Committee reprendront lundi.

<http://www.lemauricien.com/article/fievre-aphteuse-veterinaire-dooky-situation-crise-pays-n-etait-pas-prepare-affronter>

LeDEFI

FACT-FINDING COMMITTEE : MAURICE PAS PRÊT À GÉRER L'ÉPIZOOTIE DE FIÈVRE APHTEUSE

27 OCTOBRE 2016 BY ASHWIN KANHYE

ACTUALITÉS



Le Dr Rafick Bhatoo, le Dr Dewan Sibartie, qui est l'un des assesseurs du « Fact-Finding Committee » et le Dr Hossen Dooky.

Le Dr Hossen Dooky, « Senior Veterinary Officer », a été catégorique : le pays n'était pas prêt à gérer l'épizootie de fièvre aphteuse. Il a déposé devant la Master and Registrar de la cour Suprême, Shameema Hamuth-Laulloo qui préside le « Fact-Finding Committee » sur la fièvre aphteuse mercredi après-midi.

« On ne savait pas quoi faire. On était en panique durant ces deux mois. On n'était pas prêt à gérer cette situation de crise. On nous ordonnait de faire quelque chose le matin puis après une heure, on devait faire autre chose », a déclaré le Dr Hossen Dooky, Senior Veterinary Officer,

mercredi. Il déposait devant le Fact-Finding Committee (FFC) sur l'épizootie de fièvre aphteuse.

Ce dernier a aussi affirmé que le Dr Arena de la Commission de l'océan Indien avait donné l'instruction d'abattre tous les animaux d'un parc à Highlands même si un seul animal montrait des signes de la maladie. « Cela a été la même chose à Notre-Dame. On a dû abattre tous les 22 animaux quand un seul était affecté », a-t-il expliqué.

Son collègue, le Dr Rafick Bhatoo, Senior Veterinary Officer, a, lui, souligné qu'il était triste d'abattre les animaux qui étaient en bonne santé. Il a aussi précisé qu'il ne fallait pas fermer l'abattoir, car même si on allait abattre des animaux infectés, cela n'avait aucune incidence sur la santé humaine.

La vétérinaire Lakshmi Devi Ramprogus a, quant à elle, souligné que c'est sous sa supervision que des tests sont effectués dans les laboratoires du ministère et que c'est elle qui doit faire la liaison avec les laboratoires étrangers. L'un des assesseurs du FFC, le Dr Dewan Sibartie, a voulu savoir s'il y a eu un retard dans la détection du virus.

Chose à laquelle la vétérinaire n'a pu répondre. Elle a aussi indiqué que plusieurs prélèvements effectués sur des animaux de Maurice ont montré des résultats négatifs, mais que ceux faits sur les bêtes de Rodrigues ont donné des résultats positifs. Le Dr Dewan Sibartie a voulu savoir pourquoi des animaux de la ferme Socovia mouraient de la fièvre aphteuse alors que les résultats étaient négatifs sur l'infection à la maladie.

« Peut-être que les prélèvements ont été pris d'un autre contingent d'animaux », a-t-elle dit. Cette dernière a aussi souligné que d'après les résultats, le virus est entré à Rodrigues en provenance de l'Inde. Elle a fait une demande afin que les officiers puissent bénéficier de formations plus poussées. Tout comme la vétérinaire Lakshmi Devi Ramprogus, Dindyal Rawa, qui travaille au sein du laboratoire du ministère, est d'avis que tout le personnel doit avoir une formation adaptée et plus poussée. « L'amateurisme n'a pas sa place dans un laboratoire. Ceux qui travaillent doivent savoir quoi faire quand un échantillon arrive », a-t-il dit.

Varuna Dalal qui est technicienne de laboratoire a, quant à elle, indiqué que cette section doit être modernisée et qu'il faudrait avoir plus de personnel. Elle a souligné que c'est elle qui a fait les tests des prélèvements effectués sur des animaux de Vallée-des-Prêtres : « On a eu des résultats positifs et j'ai informé mon supérieur. » Pour rappel, c'est aussi elle qui a fait la découverte de la salmonelle dans les poulets.

<http://defimedia.info/fact-finding-committee-maurice-pas-pret-gerer-lepizootie-de-fievre-aphteuse>

Economie Bleue



COP 22- Economie Bleue-IORA COMORES- Abdillah Imam: "Nos axes prioritaires sont multiples"

Après avoir organisé, au mois de Septembre dernier, un atelier au sur la pêche durable aux Comores, Abdillah Imam , point focal national de l' Indian Ocean Rim Association et Président du Comité comorien Economie bleue, souhaite poursuivre la dynamique de compréhension de ce concept. Analysée, aux Comores, autour du traitement des fruits de mer, la transformation et le stockage des produits de la pêche et de l'aquaculture, l'Economie bleue comporte plusieurs volets méconnus par la population comorienne, souligne-t-il. Actuellement, il participe à la seizième session du conseil des ministres de l'Indian Ocean Rim Association à Bali en Indonésie jusqu'au 27 octobre prochain.

Entretien.



Eraenvironnement.com : Que ressort-il de l' atelier de septembre tenu aux Comores ?

Abdallih Imam : L'atelier de septembre est le fruit des recommandations émises à la Première Conférence ministérielle sur l'économie bleue pour les pays membres de l'IORA, en septembre 2015 à Maurice. Son objectif : partager les expertises et les expériences de la région dans la gestion des Pêches, pour mieux répondre aux besoins de notre population et pouvoir pénétrer le marché international des produits de la Pêche. La principale recommandation est la mise en place d'un laboratoire répondant aux normes internationales de qualité et de sûreté des produits halieutiques. La volonté d'établir un renforcement des capacités de la Société nationale de Pêche a été aussi soulevée. Certains pays membres ont déjà manifesté leur disponibilité à accompagner les Comores dans ces deux projets : le Bangladesh et le Sri Lanka.

Les Comoriens ont-ils compris les enjeux de l'Economie Bleue?

L'économie bleue est un nouveau concept pour tout le monde. Ce volet a été introduit, au sein de l'IORA il y a seulement deux ans, par la Ministre australienne des Affaires étrangères. Le peuple comorien va s'approprier le concept progressivement, à travers les actions de l'IORA dans notre pays. La semaine prochaine, une brochure sera distribuée au niveau national. Les journalistes locaux seront formés sur le concept, lors d'un événement programmé par le Ministère des Affaires étrangères. Nos axes prioritaires sont multiples: les échanges commerciaux et l'investissement, la gestion de la pêche, les énergies renouvelables, la gestion des catastrophes naturelles et la sécurité maritime et la sûreté. L'entrepreneuriat féminin et la coopération académique et scientifique ne font pas partie de l'économie bleue, mais sont parmi les priorités de l'IORA. Aux Comores, la coordination des actions de l'IORA est assurée par le Ministère des Affaires étrangères, qui n'est pas forcément expert en la matière. Un comité national incluant toutes les différentes parties prenantes du pays a été mis en place. Sa mission : faciliter les échanges entre le Point focal national et le référent technique pour

chaque axe prioritaire. Chaque stratégie sectorielle fera l'objet d'un chapitre s'inscrivant dans la Politique nationale Economie bleue. Ce chapitre sera pris en considération dans la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté du pays.

Vous êtes actuellement à Bali pour demander une seconde organisation d'atelier aux Comores. Pourquoi vouloir accueillir à nouveau un atelier? Pourquoi IORA ne travaillerait-il pas sur la formation continue?

IORA ne peut pas assurer des formations continues pour des raisons économiques. Mais elle encourage les Etats membres à le faire au niveau bilatéral. Chaque année, nous bénéficions par exemple d'un éventail de formations techniques en Inde. Les ateliers ont pour objectif d'émettre des recommandations sur la base de l'expérience des autres pays. Il appartient au pays hôte de mobiliser les fonds auprès des pays membres ou d'autres organismes régionaux ou internationaux. Sur ce point, IORA propose un programme de soutien spécial à certains pays comme les Comores. Il s'agit de financer à 90 % des projets pilotes, si bien entendu, le pays soumet la demande et que le Conseil des Ministres donne son approbation.

Propos recueillis par Houmi Ahamed-Mikidache

A propos de l'IORA:

L' Indian Ocean Rim Association for Regional Cooperation fédère les Comores, Madagascar, les Seychelles, l' Afrique du Sud, le Mozambique, la Tanzanie, le Kenya, la Somalie, Oman, les Emirats Arabes Unis, l' Iran, le Sri Lanka, le Bangladesh, Singapour, la Thaïland, la Malaisie, l' Indonésie, le Yemen et l' Australie. Cette organisation régionale existe depuis 1997 et les Comores ont intégré l'entité en 2012. Son objectif : rassembler les pays autour des questions de développement de l'Océan Indien et les différentes coopérations régionales.

<http://www.eraenvironnement.com/cop-22-economie-bleu-iora-comores-abdillah-imam-nos-axes-prioritaires-5104-sont-multiples/>

Changement Climatique



Fonds vert pour le climat : 53,5 millions de dollars pour Madagascar

26/10/2016

Le conseil d'administration du Green Climate Fund (GCF) a approuvé le premier projet soumis par la Grande île. Un financement de 53,5 millions de dollars permettra à Madagascar de faire face aux effets du changement climatique.

Le conseil d'administration du Fonds vert pour le climat (GCF) soutient Madagascar dans sa lutte contre le changement climatique, en approuvant le premier projet soumis par la Grande île. C'est un engagement pour maintenir la «Durabilité des paysages de l'Est de Madagascar».

D'une valeur de 53,5 millions de dollars, ce financement permettra à Madagascar de faire face aux effets du changement climatique, a expliqué Conservation International (CI) dans un communiqué publié hier. Le financement du projet soumis par Madagascar porte sur l'«amélioration de la résilience des familles des agriculteurs vulnérables aux changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et l'accroissement des investissements du secteur privé dans le domaine du changement climatique». Ce projet touchera en particulier le paysage de l'Est de Madagascar, où la population est fortement dépendante de la nature.

Conservation International (CI), gestionnaire de deux grands corridors forestiers de ce paysage, le corridor Ankeniheny-Zahamena et celui

d'Ambositra-Vondrozo, ainsi que la Banque européenne d'investissement (BEI) sont les entités accréditées par le GCF pour mener ce projet.

Participation du secteur privé

Pour ce faire, CI renforcera la capacité d'adaptation des paysans aux impacts du changement climatique, augmentera leur résilience par le biais d'une agriculture durable. Il s'agit de réduire les émissions de carbone et atténuer les effets du changement climatique grâce à l'appui aux communautés pour la préservation des deux paysages. Ce projet sera particulièrement innovant car sa structure ouvrira la voie à d'autres flux d'investissement du secteur privé dans le domaine des activités sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Grâce à ce fonds et cette nouvelle structure où le partenariat entre différentes entités incluant des organisations œuvrant pour l'environnement, les communautés de base, le secteur privé et l'Etat est mis en évidence. On s'attend à une amélioration de l'environnement : des émissions de carbone réduites, une agriculture durable respectant l'environnement, des paysans moins vulnérables face aux effets du changement climatique.

Madagascar figure parmi les pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Il est constaté que les cyclones deviennent de plus en plus violents, les inondations plus fréquentes dans certaines régions alors que la sécheresse s'accroît dans d'autres régions, amplifiant la pauvreté de la population.

Arh.

Lancé officiellement lors de la 17e Conférence des parties (COP 17) sur les changements climatiques à Durban en 2011, le Fonds Vert pour le Climat est le mécanisme financier de l'Organisation des Nations unies (Onu). Il est rattaché à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il soutient les projets qui visent à réduire les émissions de carbone et à appuyer les activités pour l'adaptation aux effets du changement climatique. Les bénéficiaires sont surtout les pays vulnérables à ce phénomène. Lors de sa 14e réunion à Songdo ce mois-ci, son CA a approuvé le financement des projets d'une valeur de 745 millions de dollars amenant à 2,6 milliards de dollars le financement de 10 projets soumis au Fonds Vert pour le Climat par 27 pays à travers le monde, dont Madagascar.

<http://www.newsmada.com/2016/10/26/fonds-vert-pour-le-climat-535-millions-de-dollars-pour-madagascar/>

Biodiversité



Environnement : En présence des représentants de La Réunion, Seychelles, Mayotte et Madagascar, un atelier régional sur la santé, la conservation et la protection des récifs coralliens s'est ouvert hier au Centre national de recherches océanographiques à Nosy Be

26/10/2016

Environnement : En présence des représentants de La Réunion, Seychelles, Mayotte et Madagascar, un atelier régional sur la santé, la conservation et la protection des récifs coralliens s'est ouvert hier au Centre national de recherches océanographiques à Nosy Be. Une formation sur le traitement de bases de données, dispensée par des experts, figure parmi les buts de l'atelier.

<http://www.newsmada.com/2016/10/26/environnement-en-presence-des-representants-de-la-reunion-seychelles-mayotte-et-madagascar-un-atelier-regional-sur-la-sante-la-conservation-et-la-protection-des-recifs-coralliens-sest-ouvert-h/>

Pêche

Pêche à l'ourite : le modèle de Rodrigues fait école

24 OCTOBRE 2016



Quand la saison de la pêche à l'ourite redémarre à Rodrigues, toute l'île est en fête. Depuis le 11 octobre, date de la réouverture de la pêche, après deux mois de trêve hivernale, le temps pour l'espèce de se reproduire, les Rodriguais ont repris leurs activités favorites.

Mais la saison 2016 est spéciale. Car le programme SmartFish, impulsé par la Commission de l'océan Indien et financé par l'Union européenne, connaît un tel succès que deux délégations étrangères sont venues apprendre du modèle de gestion de la pêche au poulpe dans l'île.

« Nous avons présenté notre modèle aux Tanzaniens et Zanzibarites. C'est un modèle qui a fait ses preuves parce que dès la première année, le programme SmartFish a donné des résultats sur les plans scientifiques et populaires. Car son succès repose sur la participation de la population et la volonté politique de l'Assemblée régionale de Rodrigues, » explique Henry Agathe, conseiller en développement économique à l'Assemblée régionale de Rodrigues.

En raison de la surpêche, les prises d'ourite ne cessaient de décliner jusqu'à l'introduction du programme SmartFish en 2011. Depuis cette année, les « piqueurs d'ourite » observent une trêve de deux mois, mi-août à mi-octobre. Résultat: la production qui avait descendu jusqu'à 300 tonnes seulement, a dépassé aujourd'hui les 500 tonnes.

«C'est un modèle de gestion qui peut nous aider, car nous avons en Tanzanie des conditions comparables à Rodrigues. Nous sommes venus

pour apprendre avec les autorités rodriguaises et nous avons découvert des choses exceptionnelles », raconte Islam Salum, haut fonctionnaire à la Pêche en Tanzanie.

Le succès du modèle rodriguais de gestion de la pêche à l'ourite est source de fierté pour Michel de Sans, expert du programme SmartFish : «C'est un processus lent, mais c'est une expérience réussie. Si bien qu'aujourd'hui des régions comme la Tanzanie et le Zanzibar, peuvent capitaliser sur l'expérience rodriguaise. Ça fait plaisir. »



Cliquer le lien pour voir le vidéo

<http://defimedia.info/peche-lourite-le-modele-de-rodrigues-fait-ecole>



Conservation des mangroves - L'avenir des crabes en jeu

Publié le lundi, 24 octobre 2016



Après une période de fermeture de deux mois en vue d'une exploitation durable, la pêche de crabes dans la Région de Menabe a repris en

septembre dernier. La pêche traditionnelle de crabes des mangroves est pratiquée du delta de Tsiribihina jusqu'à Maintirano. Selon le Groupement des exportateurs de crabes, le potentiel de production de crabes des mangroves (« drakaka ») est de 7 500 tonnes par an à Madagascar. Or, la production nationale est inférieure à 4 500 tonnes par an.

L'exploitation de cette filière s'étale de septembre à juin dans le pays. La pêche est fermée sur tout le territoire entre juillet et août pour permettre le renouvellement des stocks. Si la Grande Ile est bien réputée pour la qualité de son crabe, l'essentiel de la production nationale est dédié à l'exportation, laquelle a atteint près de 4 000 tonnes durant la période 2013-2014.

Le Fonds mondial pour la nature (Wwf Madagascar) travaille en collaboration avec les pêcheurs à Manambolo Tsiribihina, dans les Régions de Melaky et Menabe. La pérennité de l'exploitation traditionnelle des crabes de mangroves passe par la gestion durable de leur habitat par les communautés. Actuellement, près de 35 000 ha de mangroves sont gérées par les communautés de Manambolo Tsiribihina, réparties dans 12 communautés de base dont sept sont détentrices de contrats de gestion des ressources naturelles octroyés par le ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts.

La valorisation des crabes passe par la réduction des pertes après capture. De nombreux acteurs du programme « Smartfish » de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (Fao) et ceux du Wwf ont vulgarisé l'utilisation de la balance à crabe ou « Belaroa ». Cet outil permet d'éviter la surpêche et de valoriser les prises. Les mailles de 11 cm laissent glisser les crabes juvéniles et immatures, et permettent une sélection à la source des meilleurs crabes. Ceux ayant une largeur de carapace inférieure à 11 cm, ainsi que les femelles grainées avec des œufs apparents, doivent être relâchés.

D.H.R.

<http://www.laverite.mg/economie/item/2590-conservation-des-mangroves-l'avenir-des-crabes-en-jeu.html>

Tourisme



Tourisme : Un objectif de doubler le nombre de touristes japonais

28 octobre 2016



Rencontre entre le ministre Roland Ratsiraka et l'ambassadeur du Japon, Ichiro Ogasawara, hier à Tsimbazaza.

Le ministre du Tourisme Roland Ratsiraka et l'ambassadeur du Japon, Ichiro Ogasawara, vont collaborer pour promouvoir la destination Madagascar.

Un guide spéciale pour la destination Madagascar est déjà disponible au Japon. En effet, la Grande-île figure parmi les rares pays d'Afrique spécialement promus aux Japonais pour leurs attractions touristiques. Et pourtant, nous n'accueillons que 4 000 Japonais par an, d'après le ministre Roland Ratsiraka. « *Comme on s'est fixé de doubler le nombre de touristes à Madagascar, il faut donc doubler le nombre de Japonais. L'Ambassade du Japon va nous aider à atteindre cet objectif. Des représentants de tours operators du Japon seront invités dans la Grande-île et seront pris en charge par les hôteliers, dans le but de faire connaître la valeur touristique de ce pays* », a-t-il déclaré hier, à la suite d'une rencontre avec Ichiro Ogasawara, ambassadeur du Japon. Pour ce dernier, cette collaboration s'inscrit dans le cadre de la promotion du développement durable, entrepris par le Japon pour ses pays partenaires.

Baobabs. Outre la venue de ces opérateurs touristiques Japonais, un bateau de croisière, avec 600 touristes Japonais, sera accueilli le 1^{er} janvier à Fort Dauphin. Un avion spécial sera prévu, afin que ces

touristes puissent faire une visite dans le Sud, pour voir les baobabs. « *Les Allemands et la plupart des Européens aiment les parcs nationaux et identifier la culture malgache ; certains touristes s'intéressent à nos biodiversités pour faire des recherches scientifiques. Les Japonais s'intéressent surtout à nos Baobabs. Ce sont des attractions touristiques qu'il faut préserver* », a indiqué le ministre. A noter que la campagne Madagascar Promotion Tour se poursuit et le programme pour 2017 sera défini par rapport à cette diversité des besoins et aux attractions touristiques de la Grande-île.

<http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2016/10/28/tourisme-objectif-de-doubler-nombre-de-touristes-japonais/>